

## **JEU D'ARGENT ONLINE**

### **Les jeux sur Internet**

Thibault Verbiest, avocat: "En France, parier via Internet sur des sites étrangers est tout à fait légal." Ce spécialiste en droit des nouvelles technologies a conseillé plusieurs cyber-bookmakers. Il mise sur une prochaine libéralisation des jeux en France.

[Entrevue | Avril 2005 n°153](#)

### **Jean-Marc Gresta : Combien y a-t-il de joueurs qui utilisent Internet pour parier en France?**

**Thibaut Verbiest (avocat du cabinet Ulys) :** D'après les informations fournies par le Groupement des cartes bancaires, on estime qu'il y a deux millions de personnes qui jouent sur le Net.

### **Le joueur court-il un risque?**

T.V: En France, parier via Internet sur des sites étrangers est tout à fait légal. Rien dans le droit français ne peut condamner un joueur. En revanche, les sites qui offrent ces prestations peuvent, eux, être poursuivis.

### **C'est à dire?**

T.V : Sur Internet, seuls deux monopoles ont l'autorisation d'opérer en France: la Française des Jeux et le PMU.

### **Cela ne gêne pas les sites de bookmakers anglais, par exemple?**

T.V : Au niveau européen, ceux-ci sont très présents, et font du forcing en France.

### **Pourquoi?**

La décision de la cour de justice européenne, l'arrêt Gambelli, leur est très favorable. Il a été rendu après que les Italiens ont voulu interdire un bookmaker anglais de proposer des paris sur Internet en Italie.

### **Quelle est la teneur de cet arrêt Gambelli?**

T.V : Il dit qu'un Etat ne peut pas restreindre les paris en ligne, quels qu'ils soient, si deux conditions sont remplies. L'Etat en question doit d'abord disposer d'une politique de canalisation des jeux. Et, deuxièmement, l'opérateur étranger doit être légal et soumis à un contrôle sérieux dans son propre pays pour qu'on puisse pas soupçonner le "crime organisé".

### **Quelles sont les conséquences pour la France?**

T.V : Les bookmakers anglais considèrent que les cas français et italien sont similaires. Une plainte à l'encontre de la France a notamment été introduite par la commission européenne, pour violation du droit de la Communauté.

### **Pensez-vous que les bookmakers vont obtenir une autorisation?**

T.V : On peut raisonnablement penser que oui. L'Europe a toujours tendance à libéraliser. Reste à savoir quand...

Jean-Marc Gresta